

MOTION PRESENTEE PAR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JACQUES CALLOT  
LORS DE SA REUNION DU 15 FEVRIER 2008

Les indicateurs de résultats placent le lycée Jacques Callot en première position des lycées publics (3<sup>ème</sup> en tenant compte des établissements privés) de la Meurthe et Moselle. Quoique conscient des limites liées à la construction de ces outils de comparaison, l'ensemble de la communauté scolaire peut, à juste titre, avoir la satisfaction d'un travail commun bien fait et méritant.

Suite à l'émoi et aux inquiétudes suscitées par le transfert de notre unique section post-baccalauréat (BTS NRC), Monsieur le Recteur a reçu l'an dernier une délégation de parents d'élèves (FCPE) et de personnels enseignants et d'éducation. Il avait alors clairement ouvert un chantier : celui de renforcer l'image et l'attractivité de l'établissement en accentuant la dimension scientifique.

Force est de constater que la DHG prévisionnelle pour la rentrée 2008 ne comporte aucune option à caractère scientifique et réduit aussi la dimension enseignement des langues en contenant en filigrane la suppression à terme de l'enseignement du Russe.

Plus grave encore, cette DHG signifie pour le lycée J. Callot la suppression de 7 postes. Les départs en retraite ne sont pas compensés : nous sommes donc loin du 1 sur 2.

Enfin la coexistence accrue des divisions non dédoublées (24 élèves au plus) et de divisions dédoublées (jusqu'à 35 voire 40 élèves) met à mal « l'égalité des chances ».

Cette dotation horaire entre donc à nouveau dans une **logique purement comptable**, avec des classes chargées, qui **alourdissent les conditions de travail des enseignants**, et qui entraînent une **dégradation des conditions des apprentissages et des enseignements**.

Nous ne pouvons admettre qu'un professeur se voit contraint d'effectuer plusieurs heures supplémentaires et dénonçons aussi le fait que des professeurs doivent partager leurs emplois du temps entre plusieurs établissements.

Voter sur la répartition de la DHG est un leurre. Malgré la qualité du travail technique de Monsieur le Proviseur, il nous est impossible de voter sur une répartition basée sur des moyens aussi nettement insuffisants au regard des arguments avancés précédemment.

Vote DHG : 3 pour - 13 contre - 3 abstentions